

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 025-493901102-20230406-DEL2023\_25\_CA-DE

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur,  
C. MOUGEOT**

**Séance du 06 avril 2023**

**Délibération n° 2023-25**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mars 2023

**Membres présents :**

**Vice-Président :** M. MAIRE DU POSET

**Conseil Départemental du Doubs /Jura :** Mme CHOUX - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. MATOCQ-GRABOT -

**Communautés d'agglomération, urbaines :** Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. LIME - Mme SAUMIER

**Communautés de communes :** M. BOUVERET - M. JOUVIN

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs :** M. BEAUDREY (pouvoir à Mme CHOUX) – M. BILLOT (pouvoir à M. DALLAVALLE) – Mme BRAND – (pouvoir à M. MATOCQ-GRABOT) – Mme ROGEOZ (pouvoir à Mme GUYEN)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. BODIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à Mme BARTHELET)

**Communautés de communes :** M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

**Ville d'Auxonne :** Mme BARCELO (pouvoir à M. JOUVIN)

**OBJET : CONTRATS SPECIFIQUES**

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions ;

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

**- Convention constitutive de droits réels : OP899 « Création d'une maison du patrimoine et de transmission du geste dans l'ancien sanatorium. Bergesserin » - Communauté de communes du Clunisois**

L'EPF a acquis dans le cadre d'une opération de portage avec la Communauté de Communes du Clunisois un ensemble immobilier constituant l'ancien sanatorium sur la commune de Bergesserin (71), le 7 février 2023 pour un montant de 1 000 euros.

La Communauté de Communes du Clunisois souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de faciliter, notamment, la mise à disposition du site à l'association inCluniso.

A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la Communauté de Communes du Clunisois, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

**- Franchise de loyer : OP910 « Opération de maintien d'activité commerciale, Dampierre les Bois » – Pays de Montbéliard Agglomération : LA MIE D'ICI**

L'EPF a acquis un ensemble immobilier à usage mixte d'habitation et commercial sur la commune de Dampierre-Lès-Bois le 04 octobre 2021 pour un montant de 175 000 euros.

Dans sa volonté de dynamiser l'activité économique de Dampierre-Lès-Bois, la commune a souhaité que l'EPF confie le bail, après mis en concurrence, à la société LA MIE D'ICI.

Un bail commercial 3-6-9, est établi entre l'EPF et la société LA MIE D'ICI moyennant un loyer mensuel de 1 000 euros.

Compte tenu des travaux importants mis à la charge du locataire et afin de permettre au preneur de consolider sa situation économique, il a été convenu avec la collectivité qu'aucun loyer ne serait dû jusqu'au 31 mai 2023 et que les loyers de juin et juillet 2023 s'élèveraient à 500 euros chacun.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230406-DEL2023\_25\_CA-DE



**- Franchise de loyer : « Revitalisation du centre-bourg, Lavans-lès-Saint-Claude » – Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude : Local Commercial Mr CARDOSO Luis**

L'EPF a acquis un bâtiment à usage mixte sur la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, Grande Rue, le 09 mai 2022 pour un montant de 140 000 euros.

Dans le cadre de son projet de revitalisation de son centre bourg, la commune de Lavans-lès-Saint Claude a demandé à EPF de proposer à la location le Snack bar.

A cette fin, une mise en concurrence a été faite par voie de presse. Le candidat retenu est Mr CARDOSO LUIS.

Le bail commercial devrait être régularisé par acte notarié courant mai pour un loyer mensuel de 500 euros. Une franchise de loyer de deux mois sera concédée au preneur en contrepartie de travaux à réaliser dans la cellule commerciale.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**après en avoir délibéré**

#### **PREND CONNAISSANCE**

- **du projet de convention constitutive de droits réels décrit ci-avant,**

#### **AUTORISE**

- **le Directeur à signer la convention constitutive de droits réels et à signer les baux décrits ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET